

Suite à l'annonce des foyers de grippe confirmés ces derniers jours dans les Yvelines, la cellule de crise* du RESPE s'est réunie pour la cinquième fois, ce 6 juin.

Bilan de la situation épidémiologique

Depuis le communiqué du 24 mai, 3 nouveaux foyers de grippe ont été confirmés.

- Un **nouveau foyer dans le Calvados**, concerne un cheval stationné dans un centre équestre, acheté récemment et en provenance du Portugal, non vacciné. A ce jour, aucun lien épidémiologique n'a été mis en évidence avec l'un des 7 foyers précédemment enregistrés.
- **2 foyers dans les Yvelines** touchent également des chevaux et poneys de centre équestre. Les effectifs respectivement de 30 et 52 individus sont vaccinés (rappel annuel). Un lien épidémiologique certain existe entre ces deux sites (concours sur un des deux sites). Aucun lien épidémiologique n'a pu être mis en évidence avec les foyers précédents.

Pour ces 3 nouveaux foyers, les symptômes restent les mêmes : toux, jetage, hyperthermie. Les animaux ont été isolés et des mesures de précaution ont été prises sur les sites.

Pour les foyers des Yvelines, même si la souche du virus est toujours proche des souches circulant ces dernières années en France, elle s'avère **différente de celle isolée dans les premiers foyers confirmés** dans le Calvados, à la Baule ou dans l'Oise.

Ces constatations confirment l'absence de lien épidémiologique. Ainsi, il existerait **2 épisodes de grippe sévissant en parallèle**, un a priori terminé ayant touché les effectifs de chevaux de sport de niveau national ou international, et un second révélé fin mai, évoluant dans des effectifs de chevaux de club et de concours de niveau locorégional.

Aucun autre cas, ni aucune nouvelle suspicion n'ont été enregistrés depuis le début de semaine. Les filières Sport et Loisir sont les seules touchées.

La vigilance toujours de rigueur

Les mesures de précaution mises en place depuis début mai ont apparemment permis d'enrayer la première épizootie, malgré tout la vigilance reste de mise.

Des virus de la grippe continuent cependant de circuler. La population touchée par ce second épisode concerne des chevaux de cavaliers plutôt amateurs et des chevaux de loisirs. Ces animaux sont globalement moins suivis que ceux précédemment atteints et leurs propriétaires peut-être moins sensibilisés à la gestion sanitaire.

Participants potentiels à des concours locaux et régionaux, dans un contexte de nombreux rassemblements, les chevaux sont amenés à se déplacer dans une zone géographique de forte population équine toutes filières confondues et donc à contribuer à la circulation du virus.

Pour éviter l'apparition de nouveaux cas, la cellule de crise maintient donc son appel à la vigilance et recommande la mise en place ou le maintien des mesures de précaution, particulièrement dans les Yvelines et les départements limitrophes.

Mesures de précaution applicables

Le RESPE préconise donc des mesures sanitaires de prévention aux propriétaires, détenteurs et organisateurs de manifestations de se rapprocher de leur vétérinaire afin d'apprécier les risques de diffusion de la grippe équine au sein de leurs équidés notamment :

1/ En cas de suspicion et/ou contact possible lors de concours ayant accueilli des animaux en provenance des foyers concernés :

- isoler, autant que faire se peut, les chevaux suspects ou en provenance des sites infectés
- limiter des mouvements de chevaux dans et hors du site, les arrêter en cas de confirmation
- suivre la température de ces animaux pendant 1 semaine (période d'incubation)

- contacter votre vétérinaire pour qu'il examine les chevaux suspects, en particulier ceux présentant de l'hyperthermie, de la toux ou du jetage et pour qu'il **procède à des prélèvements (écouvillon naso pharyngé), si nécessaire, pour rechercher à minima le virus de la grippe équine**
- faire procéder à un **rappel de vaccin grippe sur les animaux ayant plus de 6 mois de délai vaccinal**, ne présentant pas de signes cliniques

2/ En cas de confirmation : appliquer les mesures listées ci-dessus et les compléter par les suivantes :

- désinfecter le matériel ou utiliser du matériel à usage unique ; mettre en place des pédiluves devant les zones infectées ; les **désinfectants virucides usuels sont actifs contre le virus**
- désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction d'animal dans un local « infecté »
- désinfecter les vans et camions de transport
- limiter le contact des chevaux infectés uniquement au personnel responsable des soins
- mettre en place un circuit de soins (débuter les soins par les lots d'animaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints)
- réaliser les soins entre les différents lots par des personnels différents ou à défaut en suivant le circuit de soins, changer de tenue entre les différents lots si personnel unique

Ces mesures de prévention doivent continuer d'être appliquées pendant 21 jours après constat du dernier cheval hyperthermique.

3/ Pour les concours et autres manifestations équestres :

- organisateurs et participants doivent prendre les mesures de contrôle nécessaires afin de s'assurer de ne pas engager leur responsabilité dans la diffusion du virus Code rural article L228-3 (*le fait de faire naître ou de contribuer volontairement à répandre une épizootie chez les vertébrés domestiques [...] est puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 500 000 F. La tentative est punie comme le délit consommé*).

En conclusion, les mesures prises jusqu'à présent ont permis d'enrayer la première épizootie de grippe. Il convient donc de les maintenir pour ce second épisode. Pour ce faire, la cellule de crise demande à tous ses partenaires et destinataires de ce communiqué, de relayer l'information et appelle l'ensemble de la filière à rester mobilisés et à agir en acteurs responsables.

Informations pratiques :

RESPE - Réseau d'Epidémiologie et de Surveillance en Pathologie Équine
6 avenue du Maréchal Montgomery - 14000 CAEN
02 31 57 24 88 - contact@respe.net

Contact presse :

Christel Marcillaud Pitel, Directeur du RESPE - contact@respe.net

*** La cellule de crise du RESPE**

Déclenchée le 10 mai, elle regroupe les vétérinaires de terrain, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, la Fédération Nationale du Cheval, France Galop, la Fédération Nationale des Courses Françaises, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, le Laboratoire Frank Duncombe, la Société Hippique Française et le RESPE.

RESPE - RÉSEAU D'ÉPIDÉMIO-SURVEILLANCE EN PATHOLOGIE ÉQUINE

6 avenue du Maréchal Montgomery - 14000 CAEN - 02 31 57 24 88 - www.respe.net - contact@respe.net

Association Loi 1901 - SIRET : 504 609 322 00020